

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA TROIS CENT VINGT-DEUXIÈME RÉUNION (SPÉCIALE)

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 28 AVRIL 2008

- * 322S-CA-4838 concernant l'approbation du conseil d'administration à l'égard des démarches préliminaires en vue de l'acceptation de la proposition du promoteur retenu pour le projet du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.